

Québec, le 31 janvier 2011

Madame Marie-Josée Méthot  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur  
l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Projet de construction de l'usine AP50 du complexe Jonquière  
à Saguenay**

Madame,

Je vous transmets les réponses du MDDEP aux demandes soumises le 26 janvier 2011  
par la commission du BAPE qui étudie le projet en rubrique :

- 1. Dans votre lettre du 22 décembre 2010 (document déposé DQ5.1), vous indiquez à la commission au sujet de la valorisation du résidu de traitement de la brasque usée que : « La compagnie compte développer un marché pour ces produits d'ici cinq ans », quelle est l'année de référence (année 0)? S'agit-il du premier délai accordé à Rio Tinto Alcan car M<sup>me</sup> Lisa Gauthier de la Direction régionale de votre ministère semblait faire allusion à un délai précédent lors de l'audience publique : « Il y avait une période qui avait été posée comme une période de cinq (5) ans pour trouver des options pour valoriser ces sous-produits-là [...] » (DT2, p. 95, lignes 3691 et 3691)?**

**Réponse du MDDEP :** Le décret émis par le gouvernement pour la construction et l'exploitation de l'usine de traitement de la brasque autorise l'entreposage temporaire de 340 000 tonnes métriques d'inertes (sous-produits carbonés) pour une période de cinq ans après le démarrage de l'usine. Le démarrage de l'usine a été réalisé en mai 2008. Donc, l'entreposage temporaire des sous-produits carbonés est permis jusqu'en mai 2013. Après cette période, l'entreprise devra avoir trouvé des avenues de valorisation pour ces sous-produits. S'il s'avère impossible de valoriser l'ensemble des sous-produits générés, ils devront être disposés conformément à la réglementation en vigueur (exemple: enfouis dans un lieu autorisé).

...2

2. **Le Ministère indique qu'une cible d'intensité de 2 tonnes de GES par tonne d'aluminium produite avec la technologie AP50 se veut une approche conservatrice de Rio Tinto Alcan (M. Stéphane Nolet, lettre du 15 octobre 2009 adressée à M<sup>me</sup> Guylaine Bouchard, PR6)? Quelles cibles d'intensité d'émissions de GES par tonne d'aluminium produite avec les technologies AP50 et AP60 seraient réalistes selon le Ministère? Quels sont les moyens que Rio Tinto Alcan pourrait mettre en œuvre pour y parvenir?**

**Réponse du MDDEP :** La technologie AP50 ou AP60 n'est pas encore utilisée à l'échelle industrielle. Nous ne pouvons donc pas nous référer à des données historiques. Toutefois, des versions précédentes de cette technologie (AP30) sont opérées à différents endroits dans le monde depuis plusieurs années dont trois usines au Québec.

Nous constatons dans ces usines une amélioration réelle et mesurable de l'intensité d'émission de GES au fil des années par rapport à l'intensité d'émission initiale dans un contexte normal d'opération où il n'y a pas d'événements imprévus tels que des arrêts de production ou des coupures électriques.

La plus récente usine AP30 construite au Québec, celle de RTA à Alma, a obtenu des résultats d'intensités des émissions de GES inférieures à 2 tonnes CO<sub>2</sub> équivalent par tonne d'aluminium au cours des dernières années. Nous croyons qu'une technologie dite plus avancée devrait dépasser la performance de l'usine Alma de RTA.

D'ailleurs, une fois la stabilité opérationnelle atteinte pour l'usine AP50 ou AP60, il est pensable que RTA soit en mesure d'optimiser ses procédés pour diminuer sa consommation anodique et diminuer au minimum le nombre et la durée des effets d'anode.

3. **La commission aimerait obtenir les statistiques (nombre et date) pour les journées de smog estival et les journées de smog hivernal pour le Saguenay de 2000 à 2010?**

**Réponse du MDDEP :** Aucun calcul d'évaluation du smog n'a été effectué au MDDEP avant 2004. Pour l'année 2010, les travaux de validation de données et de calcul pour le smog sont présentement en cours. Il est prévu que les résultats pour l'année sortent en mai ou juin 2011. Les données disponibles sont celles actuellement présentées sur le site Internet du MDDEP, pour les années 2004 à 2009. Les dates et le nombre de journées de smog n'ont pas été évalués et comptabilisés de façon saisonnière, donc aucune donnée de ce type n'est disponible au MDDEP. Seul un bilan annuel par région administrative a été effectué (nombre de jours de smog pour les années 2004 à 2009). Ce bilan se retrouve l'adresse internet suivante :

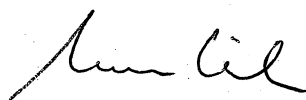
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/air/info-smog/portrait/index.htm>

Cependant, vous trouverez les histogrammes 2004-2009 des variations mensuelles des jours et d'heures où l'indice de qualité de l'air a été qualifié de « mauvais » à l'adresse internet suivante, sous la rubrique « Portrait détaillé annuel » :  
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/air/iqa/statistiques/index.htm>

**4. Pourriez-vous fournir à la commission une mise à jour pour l'an 2010 du document déposé DB10 portant sur les données de l'indice de qualité de l'air?**

**Réponse du MDDEP :** Voir réponse à la question 3.

J'espère que vous trouverez le tout conforme et je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Renée Loiselle  
Porte-parole

